

APPEL A L'OPINION PUBLIQUE INTERNATIONALE

---

Le 11 septembre 1973, lors du coup d'Etat qui a abouti à l'instauration d'un régime militaire fasciste, le Président constitutionnel de la République du Chili, Salvador ALLENDE, tombait héroïquement en défendant les institutions et le gouvernement que le peuple chilien s'était librement donné.

Comme lui, ont trouvé la mort, victimes de la réaction intérieure et de l'impérialisme des milliers de travailleurs, de démocrates et de militaires loyaux qui avaient souhaité pour leur pays et pour leur peuple la justice, la démocratie, la liberté et l'indépendance nationale.

Depuis lors, les travailleurs, les démocrates, le peuple chilien tout entier, y compris beaucoup de ceux qui s'étaient opposés au gouvernement de l'Unité Populaire, subissent la loi de l'arbitraire, de la terreur et de la misère.

Depuis lors, arrestations arbitraires, tortures, parodies de jugement, exécutions sommaires sont érigés en système. Depuis bientôt un an, sont bafoués les principes et garanties de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sous couvert d'une monstruosité juridique : "l'état de guerre interne".

Le peuple chilien lutte héroïquement pour reconquérir ses libertés élémentaires, civiques, démocratiques et syndicales.

Pour que soit enfin mis un terme à cette impitoyable répression, pour sauver les vies menacées dans les prisons et les camps, par la torture, par les procès préfabriqués;

Pour que cesse le crime !

Venus de toute l'Europe et réunis à Paris les 6 et 7 juillet 1974, ensemble nous exigeons solennellement :

- que cesse "l'état de guerre interne" au Chili ;
- que cessent les arrestations arbitraires, les tortures, les jugements sommaires ;

.../...

- que soient mis en liberté les dirigeants de l'Unité Populaire menacés par des procès préfabriqués et dont les vies sont en danger, notamment Luis CORVALAN, Clodomiro ALMEYDA, Carlos MORALES, Fernando FLORES, Pedro Felipe RAMIREZ et tous autres dirigeants de l'Unité Populaire ainsi que les membres des forces armées fidèles à la constitution ; que soit donnée connaissance du sort des militants disparus tels que Gustavo ROUS et Van SCHOUWEN ; que soient libérés tous les militants de la résistance populaire et tous les détenus politiques des prisons, des camps d'internement et des îles de déportation.
- que le droit d'asile soit respecté et des sauf-conduits accordés à tous les réfugiés dans les ambassades ;
- que soient rétablis les libertés élémentaires, civiques, démocratiques et syndicales, la dignité et les droits de l'homme.

Nous appelons l'opinion publique internationale toute entière, tous les hommes et les femmes épris de justice et de liberté, quelles que soient leur opinion politique, leur conviction philosophique ou leur croyance religieuse, à agir par tous les moyens pour imposer ces exigences.

Assez de deuils, de sang, de larmes au Chili !

Justice et liberté pour le peuple chilien !

Paris, le 7 juillet 1974

000000 000000 000000